

Projet médical

▪ Fiche action n°1-C-11 : Optimiser les soins au SMPR et au SAS en lien avec le CP de Vivonne	
Axe stratégique	AXE 1 : Structurer et coordonner le parcours du patient aux différents âges de la vie
Objectif opérationnel	Objectif C : Renforcer les filières et parcours spécialisés <i>Filière Psychiatrie Légale</i>
Pilote de l'action	Dr Davignon, en lien avec la direction du CH Laborit et l'encadrement du SAS.
Priorité(s) du PTSM/PMP	<ul style="list-style-type: none"> PTSM Priorité 2 : Le parcours de santé et de vie de qualité et sans rupture, notamment pour les personnes présentant des troubles psychiques graves et s'inscrivant dans la durée, en situation ou à risque de handicap psychique, en vue de leur rétablissement et de leur insertion sociale. PTSM Priorité 6 : L'action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale. (promotion de la santé et prévention)
Population cible	Personnes placées sous-main de justice, détenus, détenus en semi-liberté
Périmètre territorial	Local, départemental
Contexte	Le Service Médico-Psychologique Régional (SMPR) du CH Laborit et le Centre Pénitentiaire de Vivonne accueillent une population pénale présentant des troubles psychiatriques parfois lourds et chroniques. Le SAS (Structure d'Accompagnement vers la Sortie) du CP Vivonne constitue un espace d'observation et de prise en charge qui reste sous-exploité faute d'intégration suffisante dans les parcours de soins coordonnés. Des allers-retours fréquents avec l'UHSA (Unité Hospitalière Spécialement Aménagée) traduisent un manque de lisibilité et de fluidité des parcours.
Description	Le projet vise à intégrer de manière cohérente les compétences du SMPR au sein du SAS afin de créer un parcours de soins psychiatriques fluide, adapté à la fin de peine et aux besoins cliniques des patients. Il s'agit d'une approche concertée entre les services de santé, la direction du CP, les équipes du SAS et les unités hospitalières.
Etapes	<ol style="list-style-type: none"> Augmentation des consultations psychiatriques SMPR au SAS du CP Vivonne. Mise en place d'un protocole de parcours coordonné SAS – SMPR – UHSA. Création d'une fiche synthétique de liaison pour chaque patient. Organisation de réunions cliniques mensuelles inter-structures. Formation croisée des professionnels sur les troubles psychiques et les parcours de soins en détention. Désignation d'un référent soins en santé mentale au sein du SAS.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> SMPR CH Laborit

	<ul style="list-style-type: none"> • SAS et UCSA du CP Vivonne • UHSA de Cadillac • Direction interrégionale des services pénitentiaires • ARS Nouvelle-Aquitaine
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Renfort de la présence médicale et paramédicale du SMPR sur site. • Accès à un espace de consultation confidentiel au sein du SAS. • Temps d'infirmiers SMPR pour la coordination avec les équipes SAS/UCSA. • Outils de communication sécurisés pour le partage d'informations.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de patients inclus dans un parcours coordonné. • Nombre de consultations réalisées par le SMPR au SAS. • Taux de retours à l'UHSA évités grâce au maintien au SAS. • Qualité des transmissions interprofessionnelles. • Résultats des bilans semestriels qualitatifs.